

Condamnation du Burundi pour torture : Un cas qui pourrait faire jurisprudence

RFI, 03-07-2014 Torture : le Burundi condamné par les Nations unies Les Nations unies ont condamné le Burundi suite aux tortures infligées à l'un de ses ressortissants. Plusieurs ONG avaient porté plainte auprès du Comité de l'ONU de la torture. Le comité vient donc de conclure que l'Etat burundais doit ouvrir sans tarder une enquête et indemniser Boniface Ntikarahera pour les nombreuses tortures subies en 2010 lorsque ce veilleur de nuit avait été violemment battu à l'hôpital Prince Régent Charles de Bujumbura par des agents et un commissaire de police. Un cas qui pourrait faire jurisprudence. « C'est important, car c'est la première fois que le Burundi est condamné par les Nations unies » déclare Philip Grant, Directeur de l'ONG Trial. Ecoutez sur RFI